

GUIDE POUR L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

INMA – 14 rue Auguste Comte – 3700 Tours

Les recommandations écrites dans cette note ont pour objet la prévention de la CoVid-19 pour l'ensemble des personnes présentes dans les locaux de l'INMA.



Les règles de base sur le site s'articulent autour de trois principes fondamentaux :

- A- Arrivée, information et affichage des consignes
- B- Les règles de distanciation physique
- C- Les gestes barrière et les mesures complémentaires

A- ARRIVEE, INFORMATION ET AFFICHAGE DES CONSIGNES

Attention, il est indispensable de se munir d'un masque pour les transports en commun mais aussi pour accéder aux locaux de l'INMA, le port du masque étant obligatoire dans cette partie de la ville de Tours. Pour le temps de la formation, nous mettons à disposition des stagiaires qui n'en auraient pas, des masques jetables.

- Il est demandé à toute personne présentant des symptômes évocateurs de la Covid-19 le matin de la formation, de faire appel à son médecin traitant et de ne pas se présenter à l'INMA, tout en nous informant si tel est le cas.
- Afin de pouvoir gérer au mieux l'arrivée et l'installation de chacun, il est demandé à chaque stagiaire de prévoir une marge de sécurité lui permettant d'arriver plus tôt dans les locaux. Veuillez noter que les locaux ouvrent à 8h30, et ferment à 17h30.
 - A l'arrivée à l'INMA, le SAS d'entrée ne doit pas contenir plus de 10 personnes à la fois, veuillez respecter la distance minimale sur la terrasse pour attendre votre tour afin de pouvoir entrer dans les locaux.
 - Dès l'arrivée dans les locaux, chaque stagiaire se dirige directement dans la salle de formation afin de ne pas engorger le hall d'entrée
 - Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'accueil et dans les salles de formation. Tout arrivant doit se désinfecter les mains.
 - Ce livret est adressé aux services formations des MSA qui doit impérativement le communiquer à tout stagiaire se rendant à l'INMA, qui doit en faire une lecture attentive et s'engager à respecter les consignes précisées.

- A noter qu'à plusieurs endroits de l'INMA (entrée, escaliers, toilettes, salle de pause, salles de formation), les consignes sanitaires sont rappelées et il est demandé aux stagiaires de les respecter scrupuleusement.
- A noter qu'en cas de symptômes débutant pendant la formation, le stagiaire concerné sera pris en charge par le référent Covid-19 de l'INMA, selon le protocole national de déconfinement, et isolé. Ce référent est Elisabeth Marcotullio, Directrice INMA.

B- LES REGLES DE CIRCULATION DANS LES LOCAUX

- Eviter tous croisements.
- Dans l'espace de pause : il est demandé de ne pas y séjourner à plus de 10 personnes en respectant la distance de 1 mètre. Les pauses pourront être décalées afin de ne pas provoquer d'affluence dans les espaces communs. Un personnel de l'INMA fera le service du café, ou bien il sera demandé à chaque stagiaire de se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique avant et après utilisation du distributeur à café/eau, ainsi que de respecter la distance d'1 mètre entre chaque personne devant le distributeur.
- Dans les toilettes, une seule personne pourra être présente dans l'espace. A ce titre il est demandé d'étaler les allées et venues dans les toilettes dans la journée, plutôt que pendant exclusivement les temps de pause.

LES GESTES BARRIERE ET MESURES COMPLEMENTAIRES

- Dans les salles de formation, le port du masque est obligatoire conformément aux dispositions décidées par l'Etat en vigueur à ce jour, afin de participer à l'effort collectif de prévention, les masques étant destinés à réduire la propagation potentielle du virus au sein d'une collectivité. Des masques seront disponibles pour les stagiaires qui n'en disposeraient pas à raison d'un masque par demi-journées.
- Les autres mesures sont indiquées sur l'infographie ci-dessous.
- La restauration est maintenue dans les restaurant appliquant également les gestion barrières.



Il est rappelé que chaque stagiaire doit utiliser son propre matériel sans le partager avec d'autres stagiaires.